

PROGRAMME D'ASSURANCE « NURSING BUSINESS SOLUTIONS »

À propos du programme

Le programme Nursing Business Solutions est un produit d'assurance commercial distinct conçu pour les bénéficiaires de la Société de protection des infirmières et infirmiers du Canada (SPIIC) qui travaillent comme entrepreneurs indépendants, emploient d'autres infirmières et infirmiers ou fournissent des services de soins infirmiers par l'entremise d'une société, d'un partenariat, d'une entreprise individuelle ou d'une autre entité commerciale.

Nursing Business Solutions comprend différents produits d'assurance proposés par des assureurs commerciaux réputés, et négociés par BMS. Ce produit d'assurance entreprise est offert exclusivement aux bénéficiaires de la SPIIC. À ce titre, ce programme est conçu pour offrir une assurance entreprise en complément de la protection individuelle en matière de responsabilité professionnelle fournie par la SPIIC.

Pour en savoir plus sur la protection individuelle en matière de responsabilité professionnelle offerte par la SPIIC et les autres services de base, rendez-vous à l'adresse <https://spiic.ca/services/protection-en-matiere-de-responsabilite-professionnelle-et-services-de-base/>.

Options de couverture**Assurance responsabilité professionnelle des entreprises**

En cas de réclamation en assurance responsabilité professionnelle, l'individu et votre entreprise sont susceptibles d'être cités dans une réclamation ou un procès. L'assurance responsabilité professionnelle des entreprises protège l'entreprise et ses actifs dans de telles circonstances. Cette assurance est recommandée si votre entreprise compte d'autres professionnels travaillant pour ou au nom de votre entreprise et/ou qui facturent leurs services sous votre nom commercial. Cette garantie est également recommandée aux personnes qui fournissent des services sous leur nom commercial.

Assurance responsabilité civile générale

L'assurance responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant de blessures ou de dommages matériels que vous (ou votre entreprise, y compris votre personnel) pourriez avoir causés à une autre personne en raison de vos activités ou de situations existantes dans vos locaux. Par exemple, un patient peut tomber et se blesser sur un sol mouillé dans votre cabinet ou vous pouvez causer des dommages matériels lors d'une visite à domicile. L'assurance responsabilité civile générale est recommandée si vous êtes un entrepreneur indépendant ou un propriétaire d'entreprise et que vous n'avez pas de contenu (équipement, stock, améliorations) à assurer.

Contenu des bureaux, la criminalité, les pertes d'exploitation

Le contenu comprend les articles habituels d'une clinique, y compris l'équipement professionnel, les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, ainsi que le stock et les améliorations.



L'assurance contre la criminalité protège contre les pertes financières dues au détournement, à la fraude ou au vol d'argent, de valeurs ou d'autres biens appartenant à l'entreprise.



L'assurance des pertes d'exploitation couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou de dommages physiques directs causés aux locaux par un risque assuré (p. ex., un incendie).

Cybersécurité et atteinte à la vie privée

Les participants ont la possibilité de souscrire une couverture de 1 000 000 \$ pour la cybersécurité et la responsabilité civile en matière de protection de la vie privée afin de mieux gérer le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de renseignements personnels identifiables de patients, d'employés et d'autres personnes, et d'atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

Assurance responsabilité liée aux pratiques d'emploi

Avez-vous des employés occupant des postes administratifs et/ou professionnels? Votre entreprise retient-elle les services d'entrepreneurs indépendants, de bénévoles ou d'étudiants? La couverture de la responsabilité liée aux pratiques d'emploi vous protège, vous et votre entreprise, contre les allégations de violation des pratiques d'emploi, y compris le licenciement abusif, la discrimination, le harcèlement sur le lieu de travail et d'autres allégations liées à l'emploi.

Comment faire une demande

Veuillez communiquer avec BMS pour souscrire une assurance ou visitez le site www.cnps.ca.

BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS)

Sans frais: 1-855-318-6035

Courriel: nursing.insurance@bmsgroup.com

Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est fournie qu'à titre d'information. Les conditions complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le libellé de la police, dont une copie peut être obtenue auprès de BMS.